

COUNCIL OF THE EUROPEAN COMMUNITIES
GENERAL SECRETARIAT

PRESS RELEASE

9032/79 (Presse 107)

594th Council meeting

- Agriculture -

Brussels, 18 September 1979

President: Mr Jim GIBBONS,
Minister for Agriculture
of Ireland

The Governments of the Member States and the Commission of the European Communities were represented as follows:

Belgium:

Mr Albert LAVENS Minister for Agriculture and
Small Firms and Traders

Denmark:

Mr Niels Anker KOFOED Minister for Agriculture

Germany:

Mr Joseph ERTL Federal Minister for Food,
Agriculture and Forests

Mr Hans-Jürgen ROHR State Secretary,
Federal Ministry of Food,
Agriculture and Forestry

France:

Mr Pierre MEHAIGNERIE Minister for Agriculture

Mr Jacques FOUCHIER State Secretary,
Ministry of Agriculture

Ireland:

Mr Jim GIBBONS Minister for Agriculture

Mr Tom HUSSEY Minister of State,
Ministry of Agriculture

Italy:

Mr Giovanni MARCORA Minister for Agriculture

Luxembourg:

Mr Camille NEY

Minister for Agriculture,
Viticulture, Inland Waterways
and Forestry

Netherlands:

Mr A.P.J.M.M. van der STEE

Minister for Agriculture
and Fisheries

United Kingdom:

Mr Peter WALKER

Minister of Agriculture,
Fisheries and Food

Mr Nicholas EDWARDS

Secretary of State for Wales

Mr Alick BUCHANAN-SMITH

Minister of State,
Ministry of Agriculture,
Fisheries and Food

Commission:

Mr Finn Olav GUNDELACH

Vice-President

o

o

o

SHEEPMEAT

The Council held a detailed discussion on the organization of the market in sheepmeat, which enabled all the delegations to indicate their concerns in this area and enabled the Council to ascertain the main problems arising in connection with internal arrangements, those for third countries and the question of financing.

The Special Committee on Agriculture was instructed to examine certain technical aspects - in particular the question of premiums and a possible floor price - in order to enable the Council to act in the near future.

COMMUNITY CITRUS FRUIT

The Council agreed to extend until 31 December 1983 the deadline fixed for granting aid for action taken before then to convert orange and mandarin groves, to improve marketing and processing structures for citrus fruits, and also the deadline for granting additional aid to growers who have sustained losses in revenue as a result of the above-mentioned conversion operations.

WINE SECTOR

The Council is aware of the importance of the wine file currently being discussed and the need to reach a decision soon, and therefore instructed the Directors responsible for the production and markets of the Member States concerned, in collaboration with the Presidency and the Commission, to seek a solution to the fundamental problems still outstanding. These will, after discussion at ministerial level, be submitted for a decision to the next meeting of the Council planned for 15 and 16 October 1979 in Luxembourg.

VARIOUS STATEMENTS

The Council took note of the following statements, accompanied in some cases by replies from the Commission and various delegations:

- on the actions to be undertaken by the Community regarding the protection of animals and relating to methods of battery-farming;
- on the guidelines to be followed regarding export refunds in the milk and milk products sector;
- on the costs of energy in agriculture;
- on intervention stocks of beef and veal.

Other decision

The Council adopted in the official languages of the Communities the Regulation amending, with respect to the German mark and the currencies of the Benelux countries, Regulation (EEC) No 878/77 on the exchange rates to be applied in agriculture. The purpose of this Regulation is to delay the effect on the seeds sector of the new representative rates for the revalued currencies.

442437

NOTE BIO (79) 281 AUX BUREAUX NATIONAUX
C.C.AUX MEMBRES DU GROUPE, A M. BURGHARDT, DG I,
ET A M. LECONTE, DG VIII

CONSEIL AGRICOLE : PREPARATION (KLAUS VAN DER PAS)

LES MINISTRES DE L'AGRICULTURE SE REUNIRONT MARDI, POUR UNE
SEULE JOURNEE, A BRUXELLES. L'ORDRE DU JOUR NE COMPORTE QUE
TROIS POINTS ET L'ON NE S'ATTEND PAS A DES DECISIONS IMPORTAN-
TES.

LES DEUX PRINCIPAUX DOSSIERS A L'ORDRE DU JOUR CONCERNENT LE
VIN ET LA VIANDE OVINE. LA SITUATION N'A GUERE EVOLUE DEPUIS
LE CONSEIL DU MOIS DE JUILLET : VOIR NOTRE NOTE BIO (79)245 DU
20.7.79. QUANT A LA VIANDE OVINE, LE CONSEIL DOIT TOUJOURS SE
PRONONCER SUR LES QUESTIONS DE PRINCIPE RELATIVES AUX AIDES AUX
PRODUCTEURS (DOIVENT-ELLES ETRE ACCORDEES DANS TOUTE LA COMMU-
NAUTE OU SEULEMENT DANS UN PAYS COMME LA FRANCE, DOIVENT-ELLES,
OUI OU NON, ETRE LIMITEES DANS LE TEMPS) AINSI QU'AU REGIME
A L'IMPORTATION (FAUT-IL CHERCHER UNE DECONSOLIDATION DES DROITS
ACTUELS AU GATT OU UNE AUTO-LIMITATION DU PLUS GRAND EXPORTA-
TEUR, LA NOUVELLE-ZELANDE). LE DOSSIER VITICOLE (COMPRENANT UNE
ACTION D'ASSAINISSEMENT DE CE SECTEUR) EST TOUJOURS BLOQUE PAR
DEUX RESERVES ITALIENNES. LA PREMIERE CONCERNE L'INTENTION FRAN-
CAISE D'ETENDRE LES POSSIBILITES DE SUCRAGE DES VINS, CE QUI
EST CONSIDERE PAR L'ITALIE COMME CONTRAIRE A L'OBJECTIF DE
L'AMELIORATION DE LA QUALITE. L'ITALIE A INDIQUE QU'ELLE NE
PEUT ACCEPTER LE PLAN VITICOLE QUE SI LA FRANCE RETIRE CE PRO-
JET. LA DEUXIEME CONCERNE LE CONTROLE DES PLANTATIONS. SELON
LA PLUPART DES DELEGATIONS, L'ENSEMBLE DE LA PRODUCTION VITICOLE
DEVRAIT ETRE MIS SOUS UN SYSTEME D'AUTORISATIONS PREALABLES MAIS
L'ITALIE ESTIME QUE LES VINS DE QUALITE NE SONT PAS A L'ORIGINE
DU PROBLEME EXCEDENTAIRE ET QU'ILS DEVRAIENT, PAR CONSEQUENT,
ETRE EXEMPTES DE CE CONTROLE.

LE TROISIEME DOSSIER CONCERNE L'EVENUELLE PROLONGATION DES
AIDES A L'AMELIORATION DE LA QUALITE DES AGRUMES ITALIENS. DE
TELLES AIDES EXISTENT DEJA DEPUIS 1969 MAIS N'ONT PAS ENCORE
EU D'EFFET SENSIBLE SUR LA PRODUCTION ITALIENNE. UNE PROLONGA-
TION JUSQU'EN 1985 (PROPOSITION DE LA COMMISSION) PERMETTRAIT
AUX PRODUCTEURS ITALIENS D'UTILISER CETTE POSSIBILITE D'AMELIO-
RER LEURS VERGERS ET, EN MEME TEMPS, LEURS CHANCES D'EXPORTATION
VERS LES AUTRES PAYS MEMBRES.

(A SUIVRE)

AMITIES,

M. SANTARELLI COMEUR, 13.00

NNNN

NNNN

VAN DER PAS

GPP

B.1/4

2205

17.9.79

X

X

M. SANTARELLI



P1

442439

■***

NOTE BIO (79) 281 (SUITE 1 ET FIN) AUX BUREAUX NATIONAUX
C.C. AUX MEMBRES DU GROUPE, A M. BURGHARDT, DG I,
ET A M. LECONTE, DG VIII

■***

CONSEIL AGRICOLE (KLAUS VAN DER PAS)

■-----

A LA FIN DU CONSEIL AGRICOLE, MARDI SOIR VERS 18 HEURES, ON A
DU CONSTATER QUE LES DEUX PRINCIPAUX DOSSIERS A L'ORDRE DU JOUR,
CEUX DE LA VIANDE OVINE ET DU VIN, N'AVAIENT NULLEMENT AVANCE.
LE DOSSIER VITICOLE N'A MEME PAS FAIT L'OBJET DE DISCUSSIONS.
LE MINISTRE ITALIEN, M. MARCORA, A PROPOSE QUE LES MINISTRES
DES PAYS LES PLUS CONCERNES, L'ITALIE, LA FRANCE ET LA REPUBLI-
QUE FEDERALE, SE RENCONTRENT SEPAREMENT AVEC LE PRESIDENT DU
CONSEIL, L'IRLANDAIS GIBBONS, ET AVEC M. GUNDELACH POUR FACILI-
TER UN ACCORD LORS DU PROCHAIN CONSEIL QUI DOIT SE TENIR LES
15 ET 16 OCTOBRE. CETTE PROPOSITION A ETE ADOPTEE PAR LE CONSEIL.

QUANT AU DOSSIER DE LA VIANDE OVINE, LES DELEGATIONS N'ONT FAIT
QUE REPETER LEUR POSITION MALGRE L'URGENCE D'UNE SOLUTION. LA
COUR DE JUSTICE DEVRAIT, DANS LES PROCHAINS JOURS, SE PRONONCER
SUR LES LIMITATIONS A L'IMPORTATION DE VIANDE OVINE EN FRANCE.
TOUT LE MONDE S'ATTEND A CE QUE LA COUR DECLARE LA FRANCE EN
INFRACTION, DE SORTE QUE LES LIMITATIONS LITIGIEUSES DEVRONT
ETRE LEVEES. EN L'ABSENCE DE REGLEMENT COMMUNAUTAIRE POUR CE
SECTEUR, CELA POURRAIT S'AVERER ■■■■ POLITIQUEMENT TRES DIFFICILE
POUR LE GOUVERNEMENT FRANCAIS QUI SUBIT LA PRESSION DE SES PRO-
DUCTEURS DE VIANDE OVINE (AU MOIS D'AOUT, PLUSIEURS GRANDES
MANIFESTATIONS ONT EU LIEU). TOUTES LES DELEGATIONS SEMBLANT
PRETES A ACCEPTER UNE SORTE DE PRIME POUR COMPENSER D'EVENTUEL-
LES PERTES DE REVENUS SUBIES PAR LES PRODUCTEURS SUITE A L'IN-
TRODUCTION D'UNE LIBRE CIRCULATION DE CETTE VIANDE. LES AVIS
RESTENT CEPENDANT PARTAGES SUR LES MODALITES : APPLICATION GENE-
RALISEE OU DANS CERTAINS PAYS SEULEMENT, APPLICATION TEMPORAIRE
ET DEGRESSIVE OU DE MANIERE PLUS PERMANENTE, FINANCEMENT COMMU-
NAUTAIRE OU NATIONAL, ETC. LE VOLET EXTERIEUR N'A, LUI NON PLUS,
BEAUCOUP AVANCE PUISQUE CERTAINES DELEGATIONS CONTINUENT A S'OP-
POSER A UNE DECONSOLIDATION DES DROITS AU SEIN DU GATT TANDIS
QUE D'AUTRES CONTINUENT A INSISTER ■ POUR QU'UNE TELLE ACTION
SOIT PRISE. M. GUNDELACH S'EST PRONONCE CONTRE LA DECONSOLIDA-
TION PUISQUE CELLE-CI DEVRA ETRE COMPENSEE PAR UNE CONCESSION
EQUIVALENTE AU PAYS LE PLUS CONCERNE : LA NOUVELLE-ZELANDE. OR,
LA SEULE CONCESSION QUI PUISSE DONNER SATISFACTION A CE PAYS
SE SITUERAIT SANS DOUTE DANS LE SECTEUR DU BEURRE ET LA COMMU-
NAUTE ESSAIE DEJA D'OBTENIR UNE LIMITATION DES EXPORTATIONS
NEO-ZELANDAISES DE CE PRODUIT. LA PLUPART DES DELEGATIONS ■■
////

NNNN

VAN DER PAS GPP B. 1/4 2205 18.9.79 X X

M. SANTARELLI

■■■■■■■■■■

ESTIMENT QU'UN ACCORD D'AUTOLIMITATION POURRAIT ETRE RECHERCHE AVEC LA NOUVELLE-ZELANDE ET LA COMMISSION A ETE INVITEE A ENTAMER DES CONVERSATIONS EXPLORATOIRES DANS CE SENS.

QUANT AUX AIDES A L'AMELIORATION DES AGRUMES ITALIENS, LE CONSEIL A PROLONGE LE REGIME ACTUEL JUSQU'AU 31.12.1983. JUSQU'A CETTE DATE, DES PROJETS DE RECONVERSION DES VERGERS PEUVENT ETRE ACCEPTEES MEME SI LEUR REALISATION N'EST COMPLETEE QU'A LA FIN DE 1986.

LORS D'UNE REUNION RESTREINTE, DONT LE CONTENU A CEPENDANT IMMEDIATEMENT ETE RENDU PUBLIC PAR LE MINISTRE BRITANNIQUE, M. GUNDELACH A ANNONCE QU'IL PROPOSERA DEMAIN A LA COMMISSION D'INTRODUIRE UN SYSTEME DE LICENCES A L'EXPORTATION POUR LE BEURRE. INTERROGE PAR LA PRESSE A L'ISSUE DU CONSEIL, M. GUNDELACH A EXPLIQUE QUE CE SYSTEME N'EST NULLEMENT DESTINE A ARRETER LES EXPORTATIONS OU A DISCRIMINER CERTAINS PAYS TIERS, COMME, PAR EXEMPLE, L'URSS. TOUT EXPORTATEUR QUI DEMANDERA UNE LICENCE L'OBTIENDRA SANS RESTRICTION. LE BUT DE CE SYSTEME EST DE FOURNIR A LA COMMISSION UNE MEILLEURE INFORMATION STATISTIQUE AU SUJET DES ■■■■■■■■■■ EXPORTATIONS. POUR L'INSTANT, LA COMMISSION IGNORE, PAR EXEMPLE, QUELLES ONT ETE LES EXPORTATIONS, VERS L'URSS OU VERS TOUTE AUTRE DESTINATION, DEPUIS LE MOIS DE JUIN. LE SYSTEME N'EST PAS UNE NOUVEAUTE PUISQU'IL EXISTE DEPUIS LONGTEMPS DANS LE SECTEUR DES CEREALES OU IL A MONTRE SON UTILITE. LA MESURE DANS LAQUELLE LES EXPORTATEURS DEMANDENT DES CERTIFICATS PEUT ETRE POUR LA COMMISSION UN CLIGNOTANT INDIQUANT SI OUI OU NON LE NIVEAU DE LA RESTITUTION CORRESPOND A LA SITUATION DU MARCHE. ON A, PAR EXEMPLE, CONSTATE DANS LE PASSE UNE DEMANDE DE CERTIFICATS, EN QUELQUES JOURS, POUR PLUSIEURS CENTAINES DE MILLIERS DE TONNES DE MAIS, CE QUI INDIQUAIT CLAIREMENT QUE LA RESTITUTION ETAIT TROP INTERESSANTE ET QU'ELLE DEVAIT ETRE BAISSEE. L'ABSENCE DE TOUTE DEMANDE PEUT NECESSITER UNE ACTION INVERSE. OUTRE CETTE AMELIORATION DU CONTROLE DES EXPORTATIONS, M. GUNDELACH A ANNONCE UN EXAMEN DES POSSIBILITES ■■■■ QU'IL Y A D'UTILISER D'AVANTAGE DE BEURRE D'INTERVENTION POUR LES EXPORTATIONS AU LIEU DE BEURRE FRAIS. SI LA COMMISSION DECIDE DEMAIN D'INTRODUIRE DES CERTIFICATS A L'EXPORTATION, ELLE POURRA LE FAIRE DE SA PROPRE AUTORITE APRES AVOIR OBTENU L'AVIS DU COMITE DE GESTION.

EN REPOSE AUX INEVITABLES QUESTIONS DES JOURNALISTES QUI VOU- LAIENT SAVOIR SI LA COMMISSION ENVISAGE DE FREINER OU D'ARRETER LES EXPORTATIONS DE BEURRE VERS L'URSS, M. GUNDELACH A REPONDU QUE LES REGLEMENTS CONCERNANT LES RESTITUTIONS CONTIENNENT UNIQUEMENT DES CRITERES ECONOMIQUES. AUCUNE DISPOSITION NE AUTORISE LA COMMISSION A DISCRIMINER UN PAYS TIERS EN INVOQUANT SON ■■■ ■■■■

NNNN

446839

REGIME POLITIQUE. LE DERNIER MOT SUR CETTE AFFAIRE N'EST PAS ENCORE DIT PUISQUE LE PARLEMENT EUROPEEN EN DISCUTERA LA SEMAINE PROCHAINE SUR LA BASE DE DEUX QUESTIONS ORALES (MARDI PROCHAIN).

SUR PROPOSITION DU MINISTRE ALLEMAND, M. ERTL, LE CONSEIL A INVITE LA COMMISSION A PRESENTER UN RAPPORT SUR LES METHODES DE PRODUCTION D'OEUFES ET CECI DANS LA PERSPECTIVE D'UNE EVENTUELLE INTERDICTION DES BATTERIES DE PONTE. CETTE METHODE DE PRODUCTION DE MASSE, OU LES POULES SONT ENTASSEES DANS DE PETITES CAGES PAR MILLIERS, EST DE PLUS EN PLUS MISE EN QUESTION POUR DES RAISONS DE PROTECTION DES ANIMAUX ET, TRES RECEMMENT, PAR UN TRIBUNAL ALLEMAND QUI A ORDONNE SON INTERDICTION A TERME. M. ERTL A DEMANDE QUE LA COMMISSION PROPOSE UNE ACTION CONCRETE AVANT LE 1ER SEPTEMBRE 1981.

LE PROCHAIN CONSEIL AGRICOLE SE TIENDRA A LUXEMBOURG LES 15 ET 16 OCTOBRE MAIS LES MINISTRES DE L'AGRICULTURE SE REUNIRONT DE MANIERE INFORMELLE A DUBLIN LES 26 ET 27 SEPTEMBRE.

AMITIES,
M. SANTARELLI COMEUR, 20.00
NNNN

NNNN

2

